Conférence marquant le 10e anniversaire de l'ouverture à la signature de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains (Strasbourg, le 16 juin 2015)

Projet d'éléments pour une intervention par le Président des Délégués des Ministres Ambassadeur Almir SAHOVIC Représentant permanent de la Bosnie-Herzégovine auprès du Conseil de l'Europe

Je me réjouis d'être parmi vous aujourd'hui pour célébrer le 10e anniversaire de l'ouverture à la signature de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains. Cet anniversaire important coïncide avec celui du Sommet de Varsovie, qui a été le cadre de cette ouverture à la signature et qui a par ailleurs marqué, pour le Conseil de l'Europe, une étape importante dans son action.

L'esprit qui animait les chefs d'Etat et de gouvernement de notre Organisation en 2005 en ouvrant la Convention à la signature était de renforcer la lutte contre un phénomène particulièrement grave qui porte atteinte aux droits les plus fondamentaux de ceux qui en sont victimes.

La traite des êtres humains constitue un crime qui nous concerne et nous interpelle tous. Elle constitue la négation même de la dignité et de l'intégrité de la personne humaine. Chaque année, des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants tombent entre les mains des trafiquants. Tous les pays sont concernés par ce trafic, qu'ils soient pays d'origine, de transit ou de destination des victimes. Il n'est pas un jour sans que l'actualité nous rappelle cette sombre réalité.

A Varsovie, nos chefs d'Etat et de gouvernement ont franchi une étape majeure dans la lutte contre la traite, en établissant un cadre normatif commun qui s'appuie sur trois grands principes : la prévention de la traite, la poursuite effective de ceux qui en sont responsables et la protection des droits de l'homme de ceux qui en sont victimes.

Depuis Varsovie, le Comité des Ministres a suivi avec satisfaction la croissance rapide du nombre d'Etats Parties à la Convention. Il a régulièrement encouragé les Etats qui ne l'ont pas encore ratifiée, à le faire dès que possible. J'espère que les 43 ratifications obtenues à ce jour seront rapidement suivies d'autres, y compris d'Etats non membres du Conseil de l'Europe.

L'impact de la Convention est indéniable. Elle a rapidement donné lieu à des changements législatifs et politiques sur le continent européen. De nombreux Etats membres ont criminalisé la traite des êtres humains et établi des systèmes nationaux plus cohérents pour identifier et protéger les victimes de ce phénomène. Ils ont également développé des outils dissuasifs plus efficaces afin d'améliorer la capacité de leurs forces publiques et des autorités judiciaires d'affronter les trafiquants.

Les Etats ont, par ailleurs, intensifié leurs efforts pour sensibiliser le grand public au phénomène de la traite et à ses corollaires que sont la pauvreté, l'exclusion sociale et le chômage.

L'impact de la Convention tient, je dois le souligner, à l'efficacité de son mécanisme de suivi, composé du GRETA et du Comité des Parties.

Les rapports d'évaluation du GRETA constituent en effet des outils précieux pour les Etats Parties à la Convention et les aident à améliorer la mise en œuvre de ses dispositions.

Je peux, à titre d'exemple, citer des mesures prises dans mon propre pays. En réponse aux recommandations constructives et concrètes du GRETA, les autorités de Bosnie-Herzégovine ont, notamment, amélioré la coordination des activités de lutte contre la traite, en créant une équipe de suivi de la mise en œuvre de la Stratégie nationale et du plan d'action pour combattre la traite des êtres humains ; la Republika Srpska et le District de Brcko ont amendé leurs définitions pénales respectives de l'infraction de traite pour les conformer à la définition internationale et une disposition de non-sanction des victimes de la traite a été introduite dans les Codes pénaux de la Fédération de Bosnie-Herzégovine et du District de Brcko. Par ailleurs, nous avons accru la participation des ONG locales dans l'élaboration des plans d'action pertinents et poursuivi le financement de l'assistance apportée par les ONG aux victimes de la traite.

Le Comité des Ministres est plus que jamais engagé au côté de ceux qui agissent pour prévenir et lutter contre la traite des êtres humains. Il suit avec intérêt les travaux du GRETA et tient chaque année un échange de vues enrichissant avec son Président, dont je salue l'engagement.

Le Comité des Ministres contribue aussi à promouvoir la coopération internationale dans la lutte contre la traite, notamment par le biais du Groupe de coordination entre le Conseil de l'Europe et l'OSCE, où cette question est l'un des quatre domaines prioritaires de coopération régulièrement à l'examen.

Pour sa part, l'Union européenne est régulièrement représentée au sein du Comité des Parties de la Convention, où elle dispose du statut participatif. Enfin, nous avons tenu hier une réunion du Comité des Parties, dans sa composition élargie, avec la participation de l'Union européenne, l'OSCE, UNODC, ICMPD, l'Organisation des Etats d'Amérique ainsi que des ONG internationales.

A l'évidence, ce n'est qu'en conjuguant leurs efforts que toutes les parties concernées – Etats, organisations internationales et ONG – pourront espérer endiguer la traite des êtres humains en Europe et ailleurs.

Pour ce qui est de mon pays, la Bosnie-Herzégovine, je tiens à vous assurer de notre volonté de contribuer à ces efforts, en particulier dans le cadre de notre Présidence du Comité des Ministres.

Nous avons inscrit la protection et la promotion des droits des femmes parmi les grandes priorités de notre présidence, en plaçant l'accent en particulier sur la question de la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, ainsi que sur l'inclusion sociale des jeunes, en portant une attention particulière aux plus vulnérables d'entre eux. Nous pensons que les mesures prises par les gouvernements autour de ces deux axes contribueront à rendre les femmes et les enfants, qui sont malheureusement parmi les proies les plus faciles des trafiquants, moins vulnérables à ce phénomène.

C'est donc avec un intérêt tout particulier que je suivrai les résultats de vos travaux. Je vous souhaite des débats fructueux et vous remercie de votre attention.